

**Question 4**  
**des députés Pascal Rey, PDCC, Alain de Preux, PDCC, et David Théoduloz, PDCC,**  
**concernant Rail-Check ou Rôle-Chèque?**

Après un deuxième exercice d'octroi de Rail Check aux ayants-droit encore perfectible, l'exception ne devrait-elle pas devenir la règle pour la délivrance des Rail Check, soit sur le principe d'un remboursement de la part des frais de transport pris en charge par les instances publiques se basant sur les frais d'abonnement payés préalablement par les parents?

Conclusion:

La procédure de calcul préalable des droits au remboursement d'un ou de plusieurs titres de transport est un casse-tête qui ne permettra à mon sens que difficilement la délivrance des abonnements aux ayants-droit avant le démarrage de leurs diverses formations. Le principe proposé éviterait ainsi ces calculs comme l'attente des listes d'élèves parfois tardivement transmises d'un service ou d'une école à l'autre.